

attitude. Je lui souhaite plein succès. Je peux lui dire dès maintenant, avant que ses crédits soient à l'étude au comité, que bon nombre de membres de l'opposition vont souscrire à ses critiques concernant le Pacifique-Canadien.

Je n'ai pas l'intention de parler longtemps ou de répéter les très bons arguments invoqués par divers membres des partis d'opposition sur cette importante question. J'appuie sans réserve les remarques des députés qui ont critiqué le Pacifique-Canadien à cause de sa politique d'abandon du service-voyageurs, y compris celui de *Dominion* et d'autres trains. Je félicite le député de Kamloops—il n'est pas ici, mais on le lui répétera sans doute—de sa brillante analyse du système de transport du Canada et je le remercie d'avoir repris les arguments que les membres de notre groupe invoquent depuis des années.

A noter que le député de Kamloops n'a proposé aucune solution radicale, sauf celle qui relève du Pacifique-Canadien, une société privée. Les autres membres de son parti ont proposé des mesures plus radicales. Son discours était d'une haute tenue et la façon dont il a analysé la situation nous a beaucoup plu. En parlant du député de Kamloops, on pourrait presque citer l'hymne suivant: «Almost Persuaded».

On peut s'attendre que le député d'Okanagan-Revelstoke prendra la parole à ce sujet. Il n'occupe pas son fauteuil dans le moment. Je suppose que les propos tenus antérieurement l'ennuyaient. Je tiens à signaler qu'un grand nombre d'habitants de la Colombie-Britannique s'opposent à l'abandon du service-voyageurs de la vallée de la Kettle. Je compte fort sur l'appui du secrétaire parlementaire à ce sujet, étant donné le poste qu'il occupe. Les chambres de commerce, les organisations syndicales et agricoles, les associations féminines et des organisations représentant tous les habitants de l'intérieur de la Colombie-Britannique, s'opposaient à l'abandon du service. On y a donné suite quand même.

Je ne comprends pas pourquoi on permet à la société de séparer le revenu qu'elle retire du service-marchandises de celui que lui rapporte le service-voyageurs, et d'établir des frais fictifs. Nous savons que le service de la vallée de la Kettle est l'un des plus rentables du réseau du Pacifique-Canadien. Je ne comprends pas pourquoi, en ce qui concerne l'abandon d'un service-voyageurs, on permet à la compagnie de présenter des frais fictifs pour l'entretien des voies, l'enlèvement de la neige et autres questions qui n'ont aucun rapport avec le service en question. J'espère que l'abandon du service-voyageurs de la

vallée Kettle sera étudié par le comité qui interrogera les fonctionnaires du Pacifique-Canadien. Je compte avoir des alliés des deux côtés de la Chambre quant à cette question et je m'attends à une victoire.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la demande du Pacifique-Canadien concernant un ordre relatif à l'abandon d'une partie de sa ligne secondaire de Rossland, entre Warfield et Rossland, soit une distance d'environ sept milles et demi. Des instances ont été présentées par divers groupes, y compris la Chambre de commerce de la ville de Rossland, le président du Comité des transports de la Chambre de commerce de Rossland, et d'autres.

• (5.40 p.m.)

La Commission des transports rendit son jugement et permit au Pacifique-Canadien de discontinuer l'exploitation de cette voie longue de 7.5 milles et de fermer sa gare à Rossland. Voici donc une ville de 4 à 5,000 habitants, dans ma circonscription, sans chemin de fer et sans gare dans ses limites. De toute façon, la décision a été rendue.

La Chambre de commerce de Rossland avait fait, je crois, d'excellentes recommandations aux représentants de la Commission des transports après avoir témoigné devant elle, et je vais lire ses propositions, car je pense que celles-ci doivent faire l'objet, de la part du ministre et de la Commission, d'une étude approfondie. Voici une lettre que la Chambre de commerce de Rossland écrivait à M. H. H. Griffin, commissaire en chef adjoint de la Commission des transports, à Ottawa, en date du 3 février 1966:

Monsieur,

C'est avec regret que nous avons reçu votre décision portant le numéro 119677 et par laquelle vous autorisez le Pacifique-Canadien à abandonner ses voies ferrées de Warfield à Rossland.

Néanmoins, la présente vous est adressée avec l'espoir qu'elle pourra servir à de futures audiences, de sorte que tous les intéressés puissent examiner les résultats avec compréhension, sinon avec satisfaction.

(1) Toutes les pièces justificatives relatives à la demande devraient être accompagnées d'un glossaire, afin que les personnes qui liront les documents puissent en comprendre les expressions.

(2) Il faudrait établir de façon non équivoque que la compagnie de chemins de fer offrant un service à un district, doit être l'organisme qui renseigne complètement les intéressés sur les possibilités d'exploitation d'entreprises dans ces districts. Les participants aux audiences devraient savoir exactement:

a) Pourquoi la ligne de chemin de fer a été établie.

b) Le volume qu'elle a transporté depuis le début de ses opérations.

c) Le bilan des dix dernières années.

d) Quelles mesures ont été prises par la compagnie de chemin de fer pour compenser les pertes du trafic sur la ligne.